



Bilan du Schéma Directeur Cyclable de la ville de Saint-Brieuc

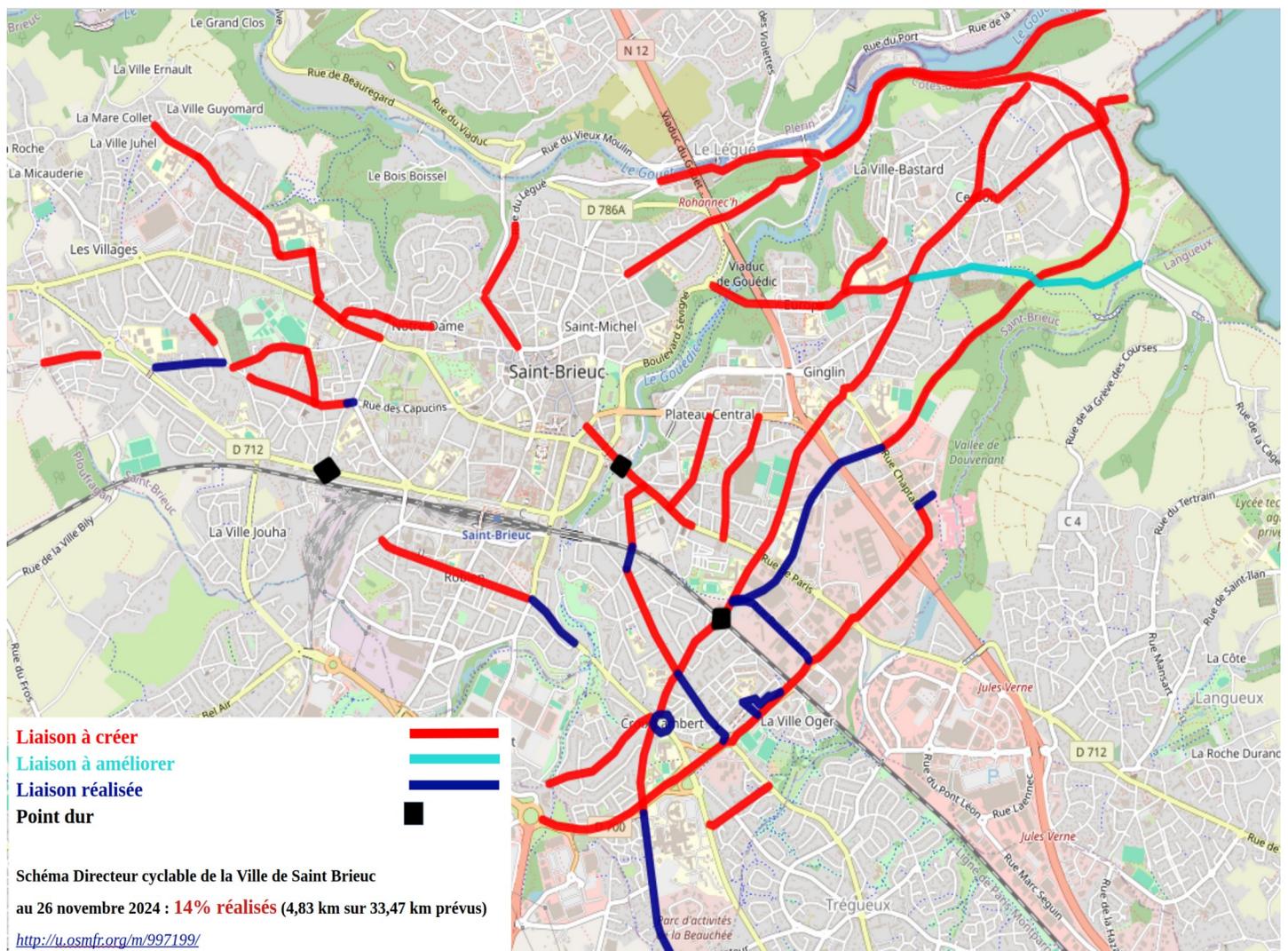
Un Schéma Directeur Cyclable (SDC) est un document de planification des aménagements cyclables à réaliser sur le territoire de la ville «**pour un réseau vélo complet, continu, sécurisé et attractif**».¹ Le Schéma directeur cyclable de Saint-Brieuc a été voté par le conseil municipal le 27 janvier 2020. Bien qu'un bilan annuel était prévu, ainsi qu'un comité de suivi, cela n'a pas à notre connaissance été réalisé par la ville à ce jour.

Notre observatoire est conçu à partir de la carte du SDC qui a été publiée à cette occasion en 2020.

Le pourcentage total d'avancement est calculé sur la base du linéaire réalisé - et ce quelle que soit la forme prise par la réalisation, par rapport à l'ensemble du linéaire projeté dans le SDC.

La carte légendée est à téléchargeable ici : <https://velo-utile.paheko.cloud/s/a8azuvmgm400>

La carte en ligne : https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/sdc-st-brieuc_997199



¹ CEREMA : Le schéma directeur des aménagements cyclables

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/editions-schema-directeur-amenagements-cyclables-planifier>

Un schéma toujours d'actualité

Depuis son approbation, **ce schéma n'a pas été remis en cause par l'équipe en place**. Nous avons par courrier du 30 décembre 2019 regretté son manque d'ambition en dénonçant notamment l'absence de prise en considération des points noirs indiquant les secteurs où les cyclistes se sentent particulièrement en danger, sur la base du baromètre "Parlons vélo"².

Nous avons mesuré que sur 33,5 km prévus dans ce schéma, **4,8 km ont été réalisés, soit 14% du SDC**

Emblématique de ce bilan : la rue du Légué est inscrite dans le Schéma Directeur Cyclable (ainsi que dans celui de Saint Briec Armor Agglomération). **Pourtant cette liaison cyclable n'a pas été faite lors des travaux de rénovation de la rue**, ce qui hélas ne permet toujours pas de relier à vélo le port au centre ville en toute sécurité.

Certes, quelques aménagements ont été réalisés hors de ce schéma :

Nous avons mesuré 2,9 km réalisés hors SDC, ce qui porte le total des aménagements cyclables réalisés à 7,7 km, sachant que ce comptage comprend notamment les aménagements liés à TEO (Boulevard Laennec et de la Tour d'Auvergne), la section Rabelais/vallée de Gouedic de Hentig Glas et la pérennisation des coronapistes (boulevard Waldeck Rousseau et rue de Trégueux).

Mais nous regrettons qu'aucune intersection n'ait fait l'objet d'un traitement rigoureux afin de sécuriser leur traversée à vélo.

A quoi peut bien servir ce SDC puisque ces aménagements n'en font pas partie ? **L'un des objectifs d'un schéma directeur cyclable n'est-il pas d'obtenir un réseau cyclable cohérent ?**

Quelles ambitions pour Saint Briec ?

Nous attendons toujours des mesures emblématiques pour une ville cyclable.

Nous applaudissons le passage à 30 km/h mais tout le monde voit bien que décréter la limitation à 30 ne suffit pas à sécuriser la circulation à vélo.

Nous attendons donc de la ville de permettre à nos enfants de pouvoir aller à l'école, au collège et au lycée en sécurité à pied ou à vélo, aux personnes âgées de pouvoir se déplacer sans danger.

Non seulement depuis 2020 les nouveaux aménagements cyclables se comptent sur les doigts d'une main mais ils restent trop souvent problématiques, discontinus et les intersections sont restées dangereuses : par exemple le pont des Sourds, la rue de la Ville Hellio, la sortie de la N12 et le giratoire Aghia Paraskevi, le boulevard Waldeck Rousseau et le giratoire de la rue du combat des Trente, la rue Paul Bert... Les 3 « points durs » repérés dans le SDC n'ont pas non plus été traités.

Comment la ville de Saint-Briec compte elle faire pour terminer les 86 % d'aménagements restants programmés ?

² <https://barometre.parlons-velo.fr/2021/palmares/#12.71/48.51081/-2.78936>